

DOSSIER CRÉATION

CRÉER UNE PERSONNE MORALE

DÉFINITION

Une personne morale est une entité dotée de la personnalité juridique, ce qui lui permet d'être directement titulaire de droits et d'obligations en lieu et place des personnes physiques ou morales qui la composent ou qui l'ont créée.

DOSSIER À FOURNIR

- Formulaire unique de demande de création d'Entreprise dûment renseigné et signé ;
- Une copie certifiée conforme et trois (3) photocopies des statuts + facture d'électricité ou d'eau ;
- Une attestation de dépôt des statuts au greffe du Tribunal de Commerce ;
- Quatre (4) photocopies de la pièce justifiant de l'identité du gérant ou du dirigeant et des associés ;
- Deux (2) photocopies de la pièce d'identité de chaque salarié déclaré ;
- Attestation de dépôt de la partie du capital devant être libérée, délivrée par le dépositaire ou une déclaration du gérant d'avoir encaissé le montant lorsque le capital social dépasse 10 000 MRU ;
- Deux (2) photocopies du certificat d'ouverture d'un compte bancaire au nom de la société ;
- Une photocopie de l'autorisation nécessaire à l'exercice de l'activité, si nécessaire ;
- Paiement des Frais de greffe du Tribunal de commerce sur les comptes « mobile banking » ouverts à cet effet.

BASES LÉGALES

- **Décret n°2014-076** portant création du **formulaire unique de demande de création d'entreprises**
- **Arrêté n°1487/MJ/2021** du 13 décembre 2021, définissant les formulaires des demandes d'inscription au registre local du commerce et la déclaration du bénéficiaire effectif et les formulaires des demandes d'inscription et de recherche dans le Registre des sûretés Mobilières et la liste des actes et pièces justificatifs devant accompagner ces formulaires
- **Décret n°2021-033** du 11 mars 2021, relatif au registre du Commerce et des sûretés Mobilières
- **Loi n°2021-005** en date du 10 Février 2021, modifiant, complétant et abrogeant certaines dispositions de la loi n° 2000 - 005 du 18 janvier 2000, modifiée, portant **Code du Commerce**
- **Loi n°2019-018** du 29 Avril 2019 portant **Code Général des Impôts** (Dispositions applicables depuis le 1er janvier 2020)
- **Loi n°2021-007** du 22 Février 2021, modifiant certaines dispositions de la Loi n°67-039 du 03 Février 1967, instituant un régime de **Sécurité Sociale**
- **Arrêté n°116** du 17 septembre 1974 déterminant les modalités d'affiliation des employeurs et le versement des cotisations à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.